

## QUAND CLEMESSY « MARCHE SUR LA TÊTE »

Mais que se passe-t-il chez Clemessy ?

**Pour exemple, AST :**

AST, et en particulier son directeur technique, ne manquent pas d'imagination ! Voilà que l'on met en œuvre une méthode de notation et d'évaluation.

Le commerce et la production noteraient trimestriellement leurs collègues des achats.

La notation porterait sur :

- ✓ Le volume de résultat technique obtenu
- ✓ Le temps consacré à l'obtenir
- ✓ L'efficacité, soit la capacité de rendement, de performance.

Il semblerait que d'autres critères soient prévus sans aucune indication quant aux objectifs à atteindre.

Cette façon de procéder est intolérable. Comment être sûr de l'objectivité des « noteurs » ?

Plutôt que d'inventer des procédures arbitraires, le patron d'AST devrait prendre en compte le manque évident de personnel aux Achats. En deux ans, **quatre départs à la retraite** n'ont pas été remplacés.

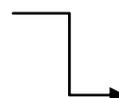
Quel est le but recherché ? Accentuer un climat délétère ?

Lors de la prochaine réunion du CE (comité d'établissement), nous demanderons au directeur d'AST (qui est aussi président de cette instance) d'expliquer l'objectif de cette évaluation... évaluation qui n'est pas pratiquée dans d'autres services achats !

**Autre exemple, Nucléaire :**

Nucléaire a rentré l'affaire DUS. Très bien. Pour bien suivre cette affaire, un compte particulier a été créé. On peut appeler cela une « cuisine interne analytique ».

Pour les salariés affectés à ce projet, rien ne devrait changer. Sauf que Nucléaire est sans doute une entreprise dans l'entreprise...



Voilà que l'on « suggère » aux salariés du Nuc. affectés au projet DUS de signer une **proposition de mutation** ! Les autres éléments de leur contrat de travail seraient inchangés. On peut donc supposer que c'est un avenant au contrat de travail...

Connaissant l'esprit « retors » de nos dirigeants que se passera-t-il pour ces salariés quand les DUS seront terminés ? Regagneront-ils leur poste initial ? La lettre ne l'indique pas !

Rappelons que les salariés d'Energie Process affectés aux DOM, n'ont jamais eu de lettre de mutation.

Nous demandons à ce que les salariés affectés aux DUS aient **confirmation par écrit** qu'à la fin du projet, ils réintègrent leur place initiale.

**Enfin, et cela vaut pour tout le monde :**

Certains collaborateurs ont été amenés à louer une voiture dans le cadre d'un déplacement. Pas de chance ! Ils ont commis une infraction ! Naturellement, ils paieront leur contravention... Mais ce n'est pas tout ! Voilà que Clemessy leur facture « des frais administratifs ». Ils sont soi-disant générés par le loueur pour la recherche... du coupable. Non seulement le salarié paie sa contravention mais aussi la majoration car la longueur du circuit le met hors délai et en plus on lui rajoute 20 € !

Nous avons demandé à la direction de revoir sa position. Les contrats négociés par Eiffage doivent pouvoir prendre en compte ces frais administratifs. Cela nous éviterait de conseiller aux collaborateurs de prendre un taxi plutôt qu'une voiture de location, voire de prendre leur voiture personnelle.

Il faudrait que Clemessy arrête de « marcher sur la tête » et ait du respect pour tous les salariés qui contribuent activement à la réussite de l'entreprise.

**L'UNSA CLEMESSY Mulhouse**

19 mars 2015

